

Résistances

ATTAC Biterrois

enkidou@club-internet.fr Réunions les 1^{er} et 3^{ième} lundis du mois à Béziers. 18h30, 54 av Valentin Duc Béziers.

Renseignements Alain 04 67 39 19 08

ATTAC Jaur Sommail

Lacigale-stpons@wanadoo.fr
Réunions le 2^{ième} mercredi de
chaque mois au tabac La Cigale
(Route de Castres à Saint Pons)
à midi et demi.
Renseignements
Pierre 04 67 97 17 88
Permanence mercredi sur le

ATTAC Bédarieux

marché de Saint Pons

Réunions les 1^{er} et 3^{ième} mardis de chaque mois. Renseignements Denis 04 67 95 14 99



Résistances est un art collectif. Supplément à Ligne d'ATTAC. Envoyez vos articles pour le prochain journal à serge.rec@free.fr ou A Fauré, 19 chemin du Mas Bouran, 34290 Servian Imprimé par nos soins sur papier recyclé.

Un référendum pour le nouveau Traité européen!

Le Conseil européen de Lisbonne a adopté un nouveau traité européen. Élaboré en plein été, il n'a fait l'objet d'aucun débat public.

Le traité comporte plusieurs centaines de pages avec 297 modifications des traités existants, douze protocoles et quelques dizaines de projets de déclarations ayant la même valeur juridique que les traités. Il reprend, pour l'essentiel, le contenu du Traité constitutionnel européen (TCE) qui a été rejeté par les Français.

Cependant, le président de la République veut le faire adopter par voie parlementaire, sans consulter les citoyens.

Un sondage pourtant montre que 61% des Français souhaitent pouvoir se prononcer et voudraient un référendum.

Seuls 31% des sondés disent préférer que le traité simplifié soit ratifié par le Parlement, comme Nicolas Sarkozy l'avait annoncé lors de la campagne présidentielle et confirmé ces derniers jours.

Les Attac d'Europe considèrent que l'Union européenne, dans sa forme actuelle, représente un obstacle sérieux à l'approfondissement de la démocratie, aux droits fondamentaux, à la justice sociale, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à un environnement durable. L'Union européenne manque en effet de démocratie, de légitimité et de transparence. Quant aux traités qui la régissent, ils imposent aux États membres et au monde des politiques néolibérales.

C'est pourquoi le réseau européen des Attac considère que l'avenir de l'Europe est une question centrale.

Le « non » français et le « nee » des Pays-Bas ont clairement révélé que le Traité constitutionnel proposé (TCE, dans la suite du texte) et l'Union européenne actuelle manquent de légitimité populaire et sont jugés antidémocratiques et antisociaux.

Le TCE ne définit pas une constitution au sens strict, mais reprend et prolonge les normes et traités précédents. Néanmoins, sa signification politique est plus grande car, non seulement il modifie le cadre institutionnel et définit des principes, des valeurs et des objectifs, mais il formule aussi des politiques concrètes. Ce qui revient à constitutionnaliser le modèle néolibéral puisqu'il est quasiment impossible de revenir en arrière. C'est donc inacceptable.

Aujourd'hui, des gouvernements européens tentent de relancer le processus en ignorant le rejet populaire de certains États membres, avec l'intention de parvenir à leurs fins à l'occasion de la présidence française du premier semestre 2008. C'est ainsi qu'en janvier dernier dix-huit gouvernements se sont rencontrés à Madrid pour élaborer un compromis basé sur le Traité qui a été rejeté.

Ce qui a été rejeté par referendum ne devrait pouvoir être rétabli que par la voie du suffrage universel. Il y une règle en démocratie : c'est la souveraineté du peuple. Ne pas la respecter constitue un véritable déni de démocratie.

Dans cette situation, il est essentiel pour la démocratie que les mouvements sociaux et politiques proposent des solutions alternatives concrètes et que leurs demandes soient prises en compte.

Les Attac d'Éurope exigent que tout nouveau traité soit fondé sur les dix principes suivants qui concernent le processus d'élaboration (partie I), le contenu institutionnel (partie II) et les politiques européennes (partie III) :

- 1. Lancer un processus démocratique
- 2. Améliorer la démocratie
- 3. Installer la transparence
- 4. Développer la participation et la démocratie directe
- 5. Améliorer les droits fondamentaux
- 6. Protéger et améliorer les conquêtes démocratiques
- 7. Ouvrir le champ à un ordre économique alternatif
- 8. Définir les fins et non les moyens
- 9. Viser haut en matière sociale et fiscale
- 10. Instaurer l'obligation de la paix et de la solidarité

ACTION CONTRE LE TRAITE

Il faut utiliser touts les moyens permettant d'appuyer la pression populaire sur nos représentants.

Pour cela, il existe un recours juridique qui pourrait permettre de bloquer la ratification: une plainte collective devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Voir le site : http://29mai.eu/

La plainte collective, contre la décision du Président de la République, de ne pas organiser de référendum a été déposée, <u>le 13 décembre 2007</u>, auprès de la CEDH, à Strasbourg, pour violation du droit du peuple à des élections libres (garanti par l'article 3, protocole n° 1 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme).

L'Eau, votre bien?

Depuis 1790, la gestion de l'eau revient aux communes. Depuis 1992, il est réaffirmé que cette eau est un bien commun de la nation, la collectivité étant propriétaire de cette eau, qu'elle soit de rivière, de mer ou de nappes phréatiques.

Mais, alors qu'en 1950, 70% de l'eau était collectée, purifiée et distribuée par des régies, depuis, 77% des habitants reçoivent cet élément par le biais de trois sociétés, délégataires de service public: Veolia/Vivendi pour 40%, la Lyonnaise des eaux pour 27% et la Saur-Bouygues pour 10%.

Pour ces sociétés, seule compte la loi du profit immédiat et maximal. Voyez votre facture de la lyonnaise: abonnement 19 € pour cette compagnie qui facture ensuite 60% des sommes dues au titre de la consommation, soit 1,85€ du m3.Sans compter que la Lyonnaise encaisse les montants payés pour les collectivités et qu'elle mettra plusieurs mois à les leur retourner, ce qui lui fait des liquidités qui arrivent à représenter 50% de ses bénéfices. De plus, ces compagnies facturent des garanties de renouvellement qui ne correspondent en rien à la réalité des prestations à fournir, imposent des frais de siège, des frais de personnel, des provisions pour risques, etc. qui leur permettent de grossir les factures et de placer cet argent sans qu'il vous soit d'une quelconque manière restitué.

Ces compagnies proclament qu'il y a concurrence, et qu'ainsi les prix baissent! Alors, pourquoi partout en France des collectivités renégocient les contrats en cours et arrivent à obtenir des rabais de 40% pour certaines? En fait, elles sont des compagnies marchandes tenantes du libéralisme et appliquent ses principes.

Pour nous, antilibéraux, l'eau est un élément indispensable à la vie, et elle ne peut donc être confisquée par un groupe privé. C'est un bien public! De ce fait, il doit être géré par des régies directes à autonomie financière. En moyenne en France, par ce biais, les prix sont inférieurs de 20%

pour une prestation maximale avec une qualité qui réponde aux normes de l'O.M.S. et de l'Europe. De cette façon, l'abandon de la recherche de profits permettrait d'avoir une réelle maîtrise de la production et engendrerait l'adéquation la plus juste entre coûts et factures.

Certes, vous pouvez nous dire: oui, mais ces compagnies ont des techniciens performants; C'est vrai puisque ceux-ci sont formés dans les écoles supérieures techniques, financées par votre argent de contribuables; les régies ont donc les mêmes capacités humaines, les mêmes compétences, le stress en moins (voir l'expérience de Cherbourg, ville qui s'est affranchie de son délégataire).

Ici, à Béziers, qu'en est-il des relations avec la Lyonnaise? N'est-il pas temps de revoir cela, et pas uniquement au niveau de la ville mais à celui de l'Agglo.

Enfin, insistons sur les problèmes liés à la qualité de l'eau et qui impliquent des coûts de production en constante augmentation. Là, c'est le système libéral et son mode de production qui est en accusation. L'eau coûte de plus en plus cher à "produire" parce qu'il faut intégrer un coût de dépollution de plus en plus élevé! Avec les pesticides, les engrais, une agriculture ultra-productiviste subventionnée par la P.A.C, les nappes aquifères, même les plus profondes sont atteintes par ces produits auxquels on peut ajouter les métaux lourds, les autres nitrates, etc. Des sommes considérables sont dépensées pour en définitive gaver le sol et le sous-sol de molécules chimiques archi-toxiques, molécules pour lesquelles il faut à nouveau consacrer des sommes colossales pour les éliminer afin de boire une eau potable.

Cherchons à qui profitent toutes ces opérations et réfléchissons à un autre modèle d'économie, modèle qui prenne réellement en compte la protection de tous les biens fondamentaux de l'humanité.

Jacques QUEDEVILLE



Privatiser pour le profit, pas pour les individus

Les grands débats de société que sont nos systèmes de santé et de retraites cachent en fait un objectif clair : laisser au privé la manne extraordinaire qui leur échappait par la mise en place de systèmes de socialisation, en particulier en France avec la Sécurité sociale (protection contre le chômage, la maladie, les accidents et la vieillesse).

De quoi sont-ils accusés exactement? De coûter chers, très chers. Et de nous dire que nous ne pouvons pas continuer à vivre comme cela.

Et que nous propose-t-on à la place ? De les donner au secteur privé.

Fini ainsi le « trou de la sécu », le « gouffre des retraites » !

L'exemple du Chili – qui depuis 1981, sous Pinochet a imposé le système des Fonds de pension – montré comme modèle par le FMI est éloquent. Les économistes orthodoxes qui le soutenaient ont utilisé cette expérience comme étant une preuve principale de la nécessité de privatiser la sécurité sociale.

Mais l'exemple s'est transformé en cauchemar. L'une des promesses principales de campagne de Michelle Bachelet a été de changer le système imposé il y a 25 ans. La moitié des Chiliens se retrouvent sans retraite.

Où est alors l'intérêt d'un tel système?

L'actuel système des Fonds de pension chilien est une affaire privée où seul 6 entreprises contrôlent et intervertissent près de 80 milliards de dollars, l'équivalent de 70 pour cent du PIB national chilien. Les profits de ces entreprises dépassent le normal : 24,8 % en moyenne sur le patrimoine. Les fonds de pension sont les plus gros investisseurs sur le marché chilien des capitaux.

Partout dans le monde, les marchés de la retraite intéressent de plus en plus les assureurs,

Par exemple, les fonds de pension américains, qui contribuent aux retraites des Américains, représentent maintenant près de 40 % du capital des entreprises.

Les fonds de pension se sont rapidement développés dans l'OCDE ces dix dernières années, passant de 5 900 à 15 600 milliards de dollars US, soit un taux de croissance composé de 10,2 % par an.

Quel que soit le système de retraites, par répartition ou par capitalisation, les travailleurs actifs font vivre les inactifs : le travail – et lui seul – crée la valeur qui est ensuite distribuée en salaires ou prestations et profits.

Ce qui change c'est la destination des cotisations et leur maîtrise.

Il est en de même pour le système de santé.

Part de la santé dans le PIB (source Insee)	2002	2003	2004
États-Unis	14,7	15,2	15,3
France	10,0	10,4	10,5

Ce tableau comparatif montre que les dépenses de santé dans un système privé (Etats-Unis) sont plus importantes, et qu'elles augmentent même davantage que dans un système de santé socialisé (France). Et je ne dirai rien sur le service rendu, le documentaire de M. Moore, SICKO, le démontre : 47 millions de citoyens n'ont aucune couverture médicale et ceux qui en ont une, mesurent le caractère inhumain des compagnies d'assurances... Quel intérêt alors ?

Toujours le même but fixé par l'AGCS : « Atteindre progressivement de plus hauts niveaux de libéralisation ». Le marché de la santé est estimé à 3 500 milliards de dollars à l'échelle mondiale. De quoi aiguiser les appétits de nos financiers...

Dans les deux cas – retraite et santé – ce n'est pas du tout la recherche d'un « plus » pour l'individu (meilleure retraite, meilleure protection sociale), mais plus de profits pour la sphère financière.

Mais les discours politiques hypocrites continuent à dire : « Il faut sauver les retraites », « Il faut sauver la sécurité sociale ».

Combien de personnes sont encore prises au piège de ces mensonges ?

Jean-François GAUDONEIX



Retraites: Halte au catastrophisme!

Ces dernières semaines, le conflit autour des régimes spéciaux a relancé le débat sur l'avenir des retraites. Présentées au nom de l'équité, les mesures du gouvernement visent à appliquer aux salariés des régimes spéciaux celles prises contre les salariés du privé et contre les fonctionnaires, comme si une injustice pouvait être supprimée en la généralisant.

Ces mesures ont d'abord aggravé les inégalités pour toutes les personnes aux carrières heurtées. Les femmes, qui ont déià des pensions en movenne de 40 % aux hommes. inférieures particulièrement touchées par l'allongement de la durée de cotisation et par les effets très pénalisants de la décote. En effet, à ce jour, seulement 39 % des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans contre 85 % des hommes. Sont touchés d'une manière générale les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels, et les jeunes générations qui débutent plus tard dans la vie active.

Depuis 1994, pour les salariés du secteur privé, ces mesures entraînent, selon le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), une baisse du pouvoir d'achat de la retraite du régime général de 0,3 % par an et de 0,6 % par an de la retraite complémentaire, celui de la retraite des fonctionnaires baissant de 0,5 % par an. Ces baisses devraient se poursuivre dans le futur et le décrochage par rapport aux salaires s'accentuer. Ainsi, entre 2003 et 2030, le salaire réel moyen devrait progresser de 56 % contre 9 % pour les retraites du secteur privé. Devons-nous considérer ces évolutions comme inévitables face aux évolutions démographiques ?

Il est indéniable que le nombre de retraités va augmenter de façon importante ces prochaines années. La question préalable, que le gouvernement se garde bien de poser, est la suivante: s'il doit y avoir plus de retraités, ce que personne ne conteste, faut-il, oui ou non, leur consacrer une part plus importante du revenu national?

La part des retraites est aujourd'hui de 12,5 % du PIB. Si nous voulons maintenir le niveau des pensions par rapport aux salaires, elle devrait passer, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2001, à 18,5 %. Doit-on partir du postulat qu'une telle augmentation n'est pas supportable par l'économie française? Pourtant la part des retraites a augmenté de plus de 7 points de PIB depuis 1950, sans provoquer de cataclysme.

Il s'agit donc de poursuivre dans l'avenir un effort similaire à ce qui a été fait ces dernières décennies. Le COR note d'ailleurs le faible impact financier, estimé à 0,3 point de PIB, d'un retour aux 37,5 annuités pour le secteur privé.

Pour couvrir cette évolution, il faudrait, toujours selon le même rapport, dans le pire des cas, une augmentation de 15 points du taux de cotisation à l'horizon 2040, soit 0,37 point par an. Il est difficile de croire qu'une telle augmentation pourrait mettre toute l'économie à terre. De plus, comme le note le rapport de janvier 2007 du COR, qui s'appuie sur les dernières projections de l'Insee, les perspectives démographiques se sont notablement améliorées depuis les précédentes estimations. Les besoins de financement en seront donc diminués d'autant. On le voit, le catastrophisme n'est pas de rigueur.

En tout état de cause, aucun nouvel allongement de la durée de cotisation ne peut se justifier. Le récent rapport du COR de novembre 2007 indique que le besoin de financement supplémentaire des retraites, avec la réglementation actuelle, ne serait que de 1 point de PIB en 2020, c'est-à-dire moins que la marge d'erreur des projections économiques sur la période, et seulement de 1,7 point à l'horizon 2050! Pourtant le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter encore en 2008 la durée de cotisation pour tous les salariés, du privé comme du public, le Medef proposant carrément de la porter à 45 ans.

Une vision catastrophique est d'autant moins fondée qu'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée, la richesse créée dans les entreprises, est tout à fait envisageable. Il n'est pas acceptable de considérer comme pérenne la baisse très importante de la part des salaires ayant eu lieu ces dernières années (près de huit points), alors que, dans le même temps, la productivité du travail a continué de croître fortement (plus de 50 % en vingt ans).

Un tel rééquilibrage de la part des salaires, qu'une augmentation des cotisations patronales peut amorcer, aurait d'ailleurs des effets neutres sur la compétitivité des entreprises s'il était compensé par une baisse des dividendes versés aux actionnaires.

On le voit, des solutions existent, mais le gouvernement refuse même de les envisager. Ne restent plus alors que des mesures hypocrites et dangereuses, comme l'augmentation de la durée de cotisation. Hypocrite, car, au vu de l'état du marché du travail, il sera de plus en plus difficile de cumuler les annuités requises pour avoir une pension à taux plein. Les entreprises se débarrassent de leurs salariés bien avant 60 ans (6 salariés sur 10 sont hors emploi au moment de liquider leur retraite), les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et de nombreux salariés, dont une majorité de femmes, ont des carrières discontinues et n'arrivent déjà pas à réunir le nombre d'annuités demandé. L'augmentation de la durée de cotisation se traduira donc en pratique par une retraite réduite pour le plus grand nombre. Seuls ceux qui en auront les movens pourront, à leurs risques et périls, se tourner, avec des assurances privées, vers la capitalisation, augmentant ainsi l'iniquité au lieu de la réduire.

Dangereuse, car elle reviendrait à rompre le contrat entre générations. Si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Cette exigence est d'autant plus forte que le chômage de masse perdure. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites.

C'est dire que la lutte des salariés des régimes spéciaux renvoie à des problèmes fondamentaux. Ils refusent la perspective d'un alignement sans fin vers le bas de la protection sociale. Butte témoin d'une époque où le mot réforme était synonyme de progrès social, ils sont voués à la vindicte et à la hargne de ceux qui considèrent que hors du CAC 40, point de salut.

Ils refusent la logique en trompe l'œil du "travailler plus" alors même que les conditions de travail dans les entreprises se détériorent sans cesse et que la souffrance au travail se développe avec l'apparition de nouvelles pathologies. Bref, ils portent un combat porteur d'avenir qui pose la question de la place du salariat dans son rapport au capital et à la logique du profit.

Jean-Marie Harribey, coprésident d'Attac. Pierre Khalfa, secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires.



Un livre-plaisir à lire et à faire circuler : Le prophète du libéralisme de Michel Piquemal

Encore un ouvrage sur le libéralisme? Oui, mais sous une forme inattendue : un recueil de pensées, maximes ou sentences attribuées à un « prophète » interrogé par une cohorte de thuriféraires sur un terrain de golf. Avec des phrases courtes, semblables à des écrits religieux, Kosy Libran (une sorte d'anagramme?) assène les « vérités » du catéchisme libéral, avec l'aplomb de celui qui a

recu l'illumination divine. Tous les thèmes classiques y sont abordés, au travers de questions des figures que posent emblématiques de notre société (journalistes, énarques, banquiers, religieux et autres...) présentées en peu de mots avec férocité par Michel Piquemal. On retrouve, l'humour en plus, le cynisme du *Rapport Lugano* de Susan George ; on s'approche parfois de la *Modeste* proposition pour empêcher les enfants des pauvres en Irlande d'être à la charge de leurs parents... de Jonathan Swift. Nul besoin d'avoir une formation en économie pour lire cet ouvrage, mais quelques connaissances permettront d'en mieux apprécier le sel.

(Critique du Monde diplomatique)

Un petit extrait pour vous mettre en appétit :

- Et le libéralisme, Maître?

Le libéralisme est la fin de l'Histoire, la victoire définitive de l'individu sur la société. Il se résume en une sainte phrase. « Tous les profits doivent aller aux entreprises et tous les débits à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables ». Les nations ont le devoir de nous abandonner leurs secteurs rentables. Car les gouvernements sont désormais sous notre coupe. Qui pourrait s'opposer à l'ordre de notre monde ?

Rien! Nous n'avons plus d'ennemis, tous ralliés à notre cause libérale. Car il n'y a pas d'autre politique possible.

Cette dernière phrase ne peut que nous rappeler Chomsky et le fameux TINA de Mme Thatcher qu'il a stigmatisé : « There Is No Alternative » : pas d'alternative au système mis en place par les entreprises s'appuyant sur la mondialisation et le libre-échange.

On retrouve aussi dans cette obsession du profit, une autre idée de Chomsky: l'idée que le profit est « une pathologie de nos sociétés ».



Le Munich de l'écologie

Le Grenelle de l'environnement est un véritable Munich de l'écologie politique. Munich de l'écologie politique car l'idée qu'une « Union sacrée » soit possible autour du sarkozysme sous le prétexte de la défense de l'environnement a finalement triomphé. Comme si l'écologie n'était pas une affaire de choix de société avec nécessairement des perdants et des gagnants : la grande question étant de savoir qui des pauvres ou des riches paiera la crise écologique. Munich de l'écologie politique car l'idée s'impose qu'on pourrait obtenir des avancées sans construire d'abord un rapport de force face à la puissance des lobbies économiques.

Que penser des mesures prises par le Grenelle officiel ?

On nous parle de geler les constructions d'autoroute et d'aéroports.

Cette promesse est un marché de dupes puisque si l'Etat s'est engagé à ne plus augmenter significativement les investissements dédiés au développement de nouvelles capacités routières et aéroportuaires, il a immédiatement ajouté sauf en cas de contournement d'une agglomération, sauf en cas de nécessité liée à un problème de sécurité, sauf en cas d'intérêt local, etc. Que restera-t-il finalement des belles paroles au nom du réalisme économique? On fera un peu moins d'autoroutes mais on continuera à développer en priorité le TGV au détriment des TER et de la nécessaire relocalisation de nos activités économiques et de loisirs.

On nous promet une fiscalité verte.

Cette promesse est un marché de dupes car le transfert d'une partie de la fiscalité des entreprises sur le carbone aboutira à pénaliser davantage encore ceux qui ont le moins : elle videra les routes des voitures des plus pauvres pour que les riches puissent rouler plus vite.

On nous promet une loi sur les OGM.

Cette promesse est un marché de dupes car le gel annoncé n'est en rien le moratoire exigé par les associations environnementales. Ce gel des cultures de maïs Mon 810 durant l'hiver est une campagne de communication pas gênante pour les biotechnologies puisqu'on ne sème pas durant cette période. La loi annoncée est un véritable piège car sous prétexte de liberté de faire ou de ne pas faire des OGM, elle ne répond pas à la question posée par une majorité de français sur la dangerosité des OGM mais aussi de choix d'une agriculture paysanne..

On nous promet plus de bio dans les écoles.

Cette promesse est un marché de dupes puisque la réglementation européenne généralise la bioindustrie contre la véritable agriculture biologique :

on n'avancera pas d'un pouce si les aliments bio parcourent la planète avant d'arriver dans les assiettes de nos enfants.

On nous promet de moraliser la publicité.

Cette promesse est un marché de dupes dès lors que l'Etat n'abroge pas la circulaire Lang qui permet à la publicité de pénétrer dans les écoles par les fenêtres tout en demeurant interdite, tant que l'Etat ne respectera pas la loi en faisant démonter les panneaux illégaux, tant que la publicité ne sera pas interdite à la télévision aux heures où tant d'enfants sont devant le poste.

On nous promet de diviser par deux les pesticides.

Cette promesse est un marché de dupes car sitôt l'annonce faite que cet objectif devrait être atteint en dix ans, on apprend que sous la pression de la FNSEA la date butoir disparait.

.Paul Ariès Co-organisateur du Contre-Grenelle de l'environnement

AGENDA AGENDA

<u>La semaine du 21 au 26 janvier</u>, Forum social mondial décentralisé (l'orthodoxie libérale se montre à Davos, des résistances s'organisent partout ailleurs!)

Le 21 janvier 18h30 au Minotaure

conférence de Raoul Marc JENNAR

<u>Le 28 janvier AG statutaire d'attac Béziers</u> (à 18h30 55 avenue Valentin Duc à Béziers), salle chauffée.

Ordre du jour :

- rapport d'activités (vote)
- rapport moral (vote)
- rapport financier (vote)
- élection du Conseil d'Administration (vote)
- perspectives pour 2008 et questions diverses Suivie d'une restauration conviviale.

<u>le 29 janvier au Sénat</u>. Le texte de lois autorisant la modification de la constitution préalable à la ratification passera. Interpellez votre sénateur!

<u>Le week end du 2 février</u>, à Montreuil se tiendra la CNCL

<u>Le 4 février à Versailles</u>. Le congrès se réunira pour voter la modification de la constitution bouclage prévu le 7 février.

Février (date à préciser) l'eau et la gestion de ce service public